

Quel est le rôle du chrétien sous un gouvernement?

ÉTUDES DANS LA 1689 – PARTIE 102

~ 1689 24.3 ~

Réponse : Le chrétien a un devoir de soumission et d'intercession envers les autorités ~ 1 Pierre 2.13-17

La vie du croyant sous un gouvernement variera grandement en fonction du degré d'influence chrétienne qui y est exercée. Dans les pays où les chrétiens sont en minorité ou sans réelle influence, le rapport aux autorités est très différent des endroits où le christianisme et les traditions judéo-chrétiennes impactent les structures et le fonctionnement de l'État. Les chrétiens doivent savoir vivre sous un gouvernement, qu'ils soient en minorité ou en majorité. Le prochain paragraphe donne des principes qui devraient s'appliquer aux chrétiens dans toute situation.

(Par. 3) Puisque les magistrats sont établis par Dieu aux fins susmentionnées, nous devons leur être soumis dans le Seigneur en toutes choses légitimes qu'ils ordonnent, non seulement par crainte de la colère, mais par motif de conscience. Nous devons faire des supplications et des prières pour les rois ainsi que pour tous ceux qui occupent des positions d'autorité, afin que sous eux nous puissions mener une vie tranquille et paisible, en toute piété et honnêteté.

Nous pouvons simplifier les devoirs du chrétien envers le gouvernement en deux catégories : (1) *la soumission envers les autorités*, (2) *la prière envers les autorités*. Avant d'examiner chacun respectivement, soulignons la raison fondamentale qui nous est donnée pour exécuter ces devoirs. La confession précise que notre soumission s'exécute « *dans le Seigneur* » et « *non seulement par crainte de la colère, mais par motif de conscience* ». Autrement dit, notre amour et notre soumission envers le Seigneur sont la raison première de notre soumission envers les hommes. Le chrétien ne désire pas simplement éviter les problèmes avec les autorités, mais il veut par-dessus tout faire ce qui est bien et ce qui plaît à son Seigneur. Tel est le motif de conscience qui le pousse au civisme et à l'obéissance (Rm 13.5 ; Col 3.22-24).

Concrètement, le devoir de soumission envers les autorités exige trois choses. Il faut premièrement *honorer les personnes en autorité*. Il n'est pas suffisant de respecter la fonction, il est également nécessaire de respecter la personne qui l'occupe (Ac 23.2-5 ; 1 Pi 2.17 ; Jd 8-10). Aucune injure ni insulte envers les autorités, même s'il s'agit de tyrans, n'est acceptable de la part des chrétiens. Les critiques, désapprobations et jugements envers une personne en autorité doivent être émis de façon respectueuse (Dn 4.27 ; Mt 14.4 ; Lc 13.32).

Deuxièmement, il faut *payer les taxes et les impôts* aux différentes autorités qui ont le pouvoir de les imposer. Indépendamment de sa gestion, du taux d'imposition ou de ses orientations morales, il faut rendre à César ce qui lui revient (Mc 12.14,17 ; Rm 13.6-7). La soumission volontaire à ce devoir ne nous rend pas complices de ce que le gouvernement fait avec notre argent.

Troisièmement, la soumission implique que nous devons *obéir à l'autorité civile*. Transgresser les lois d'un pays, enfreindre les règles qui nous sont légitimement imposées par une autorité quelconque constitue une désobéissance envers Dieu (Rm 13.1-2). Ce principe d'obéissance s'applique non seulement envers les autorités civiles, mais envers toutes les autorités. La confession limite cependant l'obéissance due en la restreignant aux « *choses légitimes* ». Lorsqu'une autorité exige quelque chose d'illégitime, le chrétien peut désobéir en toute bonne conscience (Ac 5.28-29). La *désobéissance légitime* n'implique pas une rébellion et demeure compatible avec le devoir d'honneur et de respect envers l'autorité (Dn 3.18). Dans une telle situation, le croyant accepte simplement les conséquences de sa désobéissance légitime.

Cette triple soumission d'honneur, d'impôts et d'obéissance est accompagnée d'un devoir d'intercession pour les autorités (1 Tm 2.1-4) :

J'exhorte donc, avant toutes choses, à faire des prières, des supplications, des requêtes, des actions de grâces, pour tous les hommes, pour les rois et pour tous ceux qui sont élevés en dignité, afin que nous menions une vie paisible et tranquille, en toute piété et honnêteté. Cela est bon et agréable devant Dieu notre Sauveur, qui veut que tous les hommes soient sauvés et parviennent à la connaissance de la vérité.

Les chrétiens prient d'abord pour le salut de ceux qui les gouvernent, comme Daniel qui appelait Nebucadnetsar à la repentance (Dn 4.27) ou Néhémie qui souhaitait la vie éternelle à son souverain (Né 2.3) ou encore l'apôtre Paul qui cherchait à convertir les magistrats chargés de l'examiner (Ac 26.27-29) et qui conduisit son geôlier à Christ (Ac 16.29-34). Cet apôtre sollicitait ardemment la prière de l'Église afin qu'il puisse rendre témoignage de l'Évangile que ce soit sur la place publique ou devant les tribunaux (Ep 6.19-20 ; Ac 23.11).

Les chrétiens prient également afin que la gouvernance des autorités soit favorable à la prospérité de l'Église et au progrès de l'Évangile. Paul voit un lien direct entre la prière « *pour tous ceux qui sont élevés en dignité* » (v.2) et le salut de « *tous les hommes* » (v.4). Ce salut dépend de la quiétude dont jouit l'Église pour progresser dans son mandat missionnaire. Ainsi, nous devons prier afin que les gouvernements préservent la liberté qui nous est nécessaire pour bien gouverner l'Église et prêcher l'Évangile aux hommes.